

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mercredi 18 Novembre 2020

L'an Deux Mil Vingt, Le mercredi dix-huit novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit, dans la salle des fêtes communale, sous la Présidence de Monsieur Eric LARDEUR - Maire -

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme Ghislaine PLEZ	M. François CLEMENT
Mme Marie-Christine CHAUVIERE	M. Cyril ANQUETIL
Mme Véronique ARMAND	M. Fabrice BOIVIN
M. Stéphane DUCHEMIN	M. Dominique DELAFOSSE
M. Cédric LEBERTRE	M. Éric JAMMET
M. Éric LARDEUR	M. Christian LEMAIRE
M. Cyrille ANDRÉ	M. Benjamin PLEZ

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE :

Madame Milouda EL AJJAJI

Date de convocation : 08 Novembre 2020.

Date de réunion : 18 Novembre 2020.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L.21.21-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Marie-Christine CHAUVIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL

Du MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

18 HEURES 30

1. Délibération : Futur de l'orangerie suite au projet de permis de construire de SILOGE
2. Délibération : Rétrocession de la future voie centrale du lotissement de l'orangerie
3. Délibération : Demande de SILOGE de ne pas avoir à payer la taxe d'aménagement dans le cadre des constructions du lotissement de l'orangerie
4. Divers informations

AFFAIRES TRAITÉES

1 – DÉLIBÉRATION 034 2020

OBJET : Finances - Décision Modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits prévus au CHAPITRE 67, s'intitulant « Charges Exceptionnelles» étant insuffisants pour le remboursement des annulations de location de salle des fêtes - Cause COVID19, il est nécessaire de procéder à un ajustement d'un montant de 400 € et de voter la décision modificative suivante :

CRÉDIT À OUVRIR :

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
67	673		Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 400,00 €
			TOTAL	+ 400,00 €

CRÉDIT À RÉDUIRE :

CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
011	615221		Bâtiments publics	- 400,00 €
			TOTAL	- 400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020.

Il en résulte :

VOIX POUR : 14
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

2 – DÉLIBÉRATION 035 2020

OBJET : Futur de l'orangerie suite au projet de permis de construire de SILOGE

Après une visite entre élus et divers échanges concernant l'avenir de l'Orangerie du château. Le Maire propose que la SILOGE garde l'Orangerie afin de créer les deux logements proposés. Si ce projet n'aboutit pas, le Maire et son conseil municipal se repositionneront sur la décision.

Il en résulte :

VOIX POUR : 14
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

3 – DÉLIBÉRATION 036 2020

OBJET : Rétrocession de la future voie centrale du lotissement de l'orangerie

Le Maire expose au Conseil la proposition de la SILOGE afin de nous rétrocéder la future voie centrale du lotissement de l'Orangerie du Château.

La commune serait donc responsable de l'entretien de la voirie, des parkings ainsi que des espaces verts.

Il en résulte :

VOIX POUR :	14
VOIX CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

4 – DÉLIBÉRATION 037 2020

OBJET : Demande de SILOGE de ne pas avoir à payer la taxe d'aménagement dans le cadre des constructions du lotissement de l'orangerie

Le Maire informe le Conseil Municipal de la requête de La SILOGE, qui nous demande de ne pas payer la taxe d'aménagement concernant leur projet de lotissement.

Cette somme correspond à 12.520,00 € + la taxe archéologique de 1.709,00 €.

Sachant que les frais d'entretien de la voirie et les frais d'électricité seront à la charge de la Commune.

Il en résulte :

VOIX POUR :	0
VOIX CONTRE :	14
ABSTENTION :	0

5 – DÉLIBÉRATION 038 2020

Le Maire informe qu'aucune taxe foncière ne sera payée par la SILOGE pendant 25 ans concernant leur projet de lotissement.

Il en résulte :

VOIX POUR :	12
VOIX CONTRE :	1
ABSTENTION :	1

6 – INFORMATIONS

- Monsieur le Maire informe que le bilan d'assainissement a été présenté en conseil communautaire.
Le Conseil prend acte de celui-ci.

Il y a une perte en eau potable d'environ 20 %.
L'assainissement est principalement géré par VEOLIA et le contrat arrive à échéance fin 2021.

- Il n'y aura pas de poubelle d'installée dans le fond du cimetière.
- Attention : Les cyclistes ne sont pas prioritaires sur la piste cyclable, une information sera publiée dans le « En direct » et sur le site internet.

EMARGEMENTS

Mme. Véronique ARMAND

M. Cyrille ANDRÉ

Mme. Marie-Christine CHAUVIÈRE

M. Cyril ANQUETIL

Mme. Ghislaine PLEZ

M. Fabrice BOIVIN

M. Cédric LEBERTRE

M. François CLEMENT

M. Éric JAMMET

M. Dominique DELAFOSSE

M. Christian LEMAIRE

M. Éric LARDEUR

Mme. Milouda EL AJJAJI
Absente

M. Benjamin PLEZ

M. Stéphane DUCHEMIN